

AFFAIRE No 38 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT POUR L'ECONOMIE ET LE TOURISME

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 10 décembre 1987 (affaire no 36), vous m'avez autorisé à passer un contrat avec le Conseil Général pour le développement économique et touristique de Saint-Denis.

Je vous rappelle le principe de ce type de contrat : le Conseil Général a institué 1988 "Année des communes". Cette volonté s'est exprimée par la recherche d'une prise en compte des besoins des communes, dans tous les domaines, non plus sur de simples investissements ponctuels, mais à travers des actions à moyen et long termes ; cette nouvelle orientation veut tout à la fois aider des opérations qui se continuent dans le temps et sont donc plus efficaces, et rechercher dans le même but une cohérence de ces opérations sur l'ensemble du Département.

Le chômage structurel, qui frappe notre île, notamment chez les jeunes, est un souci partagé par l'ensemble des communes.

Le tourisme est une activité économique nouvelle pour la Réunion ; son essor peut être, à terme, comme partout où son développement est engagé avec force, une source d'emplois importante.

Notre Municipalité a fait de l'Emploi une de ses deux priorités. Il était donc normal qu'elle poursuive et amplifie cet effort dans les prochaines années, comme le lui permet le Contrat de Développement Economie et Tourisme, pour les cinq années à venir.

Je vous rappelle que les opérations retenues dans le Contrat de Développement seront financées jusqu'à 60 % pour les études et à au moins 30 % pour les projets, sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

La fiche d'orientation jointe présente les axes de proposition autour desquels s'articulent les actions de la Commune pour cette période ; à partir de ce cadre, des actions sont proposées dès aujourd'hui, mais sans être limitatives, puisque le Contrat prévoit un réajustement périodique de celles-ci.

Un contrat-type chiffré, élaboré par le Conseil Général, constituera le document soumis à signature.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur les propositions jointes à ce rapport, et de m'autoriser à signer le Contrat de Développement précité pour la période 1988-1993.

Je vous précise que les actions proposées, sur lesquelles le Conseil Général donnera son accord, se traduiront par des engagements financiers réciproques (Commune / Conseil Général), dès cette année 1988 ; je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à faire procé-

.../...



COMMUNE de SAINT-DENIS

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

FICHE D'ORIENTATION

ECONOMIE ET TOURISME

PREAMBULE

La Commune de Saint-Denis a mené depuis cinq ans une politique en faveur de l'Emploi ; le chômage des jeunes à la Réunion étant un phénomène structurel, la politique précédemment menée doit être poursuivie comme une priorité.

Les mécanismes d'actions en la matière étant connus et financés par les autres collectivités de façon maintenant régulière, il est proposé que ne figurent au contrat de développement que les actions à caractère nouveau.

Cette nouveauté est la caractéristique d'une politique municipale en faveur du tourisme qui constituera de ce fait la partie la plus importante de ce contrat de développement et une nouvelle priorité.

Cette action en faveur du tourisme est cohérente avec celle engagée par l'ensemble des acteurs locaux et nationaux ; cet effort important de la commune porte sur les quatre axes suivants : Equipement, Encadrement, Evénements, Environnement.

A - E C O N O M I E (/ Emploi)

\* N.B. : Seuls les projets nouveaux sont concernés par le contrat de développement.

a) Maintien et raffermissement de la politique d'infrastructures d'accueil

1 - Maintien de l'offre foncière

. Aménagement de ZA nouvelles : Moufia 2, ZA Jamaïque.

. Poursuite de la restructuration de ZA anciennes : Patates à Durand, Quai Ouest, Butor...

2 - Construction de bâtiments d'accueil

- Usines-relais
- Ateliers-relais
- Ateliers en milieu urbain

3 - Les Hauts

Centres d'animation économique de quartier :

- commerces, services, mini marchés forains...
- activités touristiques : produits artisanaux, restaurants, tables d'hôtes, animation/information touristique, signalisation...

4 - Poursuite de l'aménagement des terres agricoles non encore mises en valeur (dernière ZA des Bas de Saint-Denis)

**PROJET NOUVEAU : Etude d'aménagement et de faisabilité d'un complexe économique sur le terrain du CERF**

- Zone franche, zone d'entrepôts sous douane...
- Activités de pointe technologiques et tertiaires
- Activités d'accompagnement : hôtel d'affaires, zone verte de loisirs...
- PEPINIÈRES D'ENTREPRISES
- Entreprises traditionnelles (extension)

. Réalisation des travaux (de 1990 à 1993)

5 - Création d'un bureau unique des entreprises

**b) Orientation du tissu économique**

1 - **PROJET NOUVEAU : Création d'un observatoire économique municipal** 1988-1989 (cartes économiques, tableau de bord économique de Saint-Denis, information économique aux entreprises, aide à la décision municipale...):

- . Etude de mise en place et constitution d'une banque de données permanente.
- . Recrutement du statisticien chargé du montage et du fonctionnement de la banque de données (1 an).

2 - **PROJET NOUVEAU : Etude d'animation commerciale du centre-ville** (1988)

3 - Création d'un partenariat Commune/Entreprises : Comité Economique de Saint-Denis

4 - Organisation d'un réseau des entreprises de Saint-Denis installées par la Commune :

- . Mise en place de moyens communs avec les entreprises déjà tantes.
- . Services communs sur ZA (entretien, gardiennage, signalis, services annexes, restaurant...).
- . Participation à une bourse de l'emploi.
- . Assistance à la gestion, à la stratégie, à la recherche l'export (cf pépinières d'entreprises, avec les organismes compétents).
- . Mise en place de micro-formations à la demande (avec les organismes compétents).

c) Actions directes en faveur de l'emploi

- . Création de grands projets créateurs d'emplois (chantiers ronnement, etc...)
- . Actions de formation
- . Bourse d'emploi communale

d) Poursuite et extension de la politique de promotion économique

- . Foires et salons
- . Congrès (cf tourisme -affaires-).

B - T O U R I S M E (/ Loisirs)

a) Etudes préalables globales

- . Etude générale (1988) : schéma d'orientation touristique, étude de cohérence, étude d'image de la ville.
- . Etudes complémentaires :
  - 1988 : Tourisme d'affaires
  - 1989 : Tourisme des Hauts (tourisme vert)  
Mise en valeur du centre ancien
  - 1990 : Mise en valeur du littoral  
Intégration du Boulevard Sud

b) Réalisations

1 - Equipement

\* Port :

- a) Etudes techniques : 1988-1989.  
Etude d'exploitation économique : 1989-1990.  
(cf étude de mise en valeur du littoral : pour mémoire supra)

b) Travaux : 1990 à 1993.

\* Parc des Expositions et des Congrès de la Réunion :

- a) Etude de mise en place structure congrès : installation et personnel (1989)
- b) Travaux : Parc des Expositions (1988-1989)  
Parc des Expositions : 3e tranche + partie congrès (1990-1991)

\* Parc urbain :

- a) Etude d'aménagement (1988)  
Etude d'exploitation (1989)

b) Travaux (1989-1993)

\* Opérations particulières :

. Rénovation-animation culturo-touristique du Grand Marché

- Etude fonctionnelle et de faisabilité (1988)
- Travaux (1988-1989)

. Fonds d'aide à la mise en valeur du patrimoine

- cf étude rénovation du centre ancien (cf études particulières)
- Recrutement d'un urbaniste spécialisé (2 ans)

. Réseau tramé de sentiers de montagne et points de vue (1989-1995)

. Signalisation touristique des sites et monuments (1989-1985)

2 - Encadrement

\* Office du Tourisme de Saint-Denis :

- . Etude de réalisation : pour mémoire ; déjà effectuée.
- . Frais de premier établissement (mobilier, matériel, immeuble, quote-part personnel, information et animation) : 1988
- . Fonds de documentation d'information touristique : 1988
- . Création de produits touristiques et animation : 1988-1993
- . Création d'une banque de données permanente : 1989
- . Réalisation d'une antenne d'information tourisme Petit Marché :

1990-1991

\* A.D.P.E. :

- . Création de produits tourisme d'affaires : 1989-1993
- . Recrutement d'un spécialiste tourisme d'affaires (2 ans) : 1988-1989

3 - Evénements :

- \* Foire Internationale triennale : 1989 et 1992  
Recrutement spécialiste commerce international (1988-1989) | animation économique :
- \* Salon Inter-Régional de l'Artisanat : 1990 | - professionnels
- \* Salon International de la Maison : 1991 | - visiteurs
- \* Salons Internationaux professionnels : 1989-1993 - coproduction  
Etude de faisabilité de salons internationaux (sur une base de quatre) (1989)
- \* Fête des Letchis : 1988-1993 - orientation culturo-touristique

4 - Environnement :

- \* Etude et suivi campagne de ravalement : 1989-1993
- \* Fonds d'incitation pour travaux de ravalement : 1989-1993
- \* Fleurissement pluriannuel des axes et lieux d'intérêt et de point de vue : 1989-1993
- \* Végétalisation / Fleurissement de la Décharge de la Jamaïque : 1989-1990
- \* Programme pluriannuel de nettoyage du littoral : 1989-1993

N.B. : L'ensemble de ces actions correspond à une projection à partir de 1988 ; comme le prévoit le contrat de développement, elles pourront être réajustées et complétées en cours de contrat.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Economiques

Le Contrat de Développement est le témoignage de la cohérence d'objectifs et d'actions de la Municipalité et du Conseil Général en matière économique. Ce Contrat, s'il n'est pas exhaustif, permet néanmoins de lancer dès maintenant, et sans rupture de rythme, les opérations correspondant à un cadre d'actions, porteur d'emplois nouveaux pour les cinq ans à venir, grâce à une réciprocité continue des engagements financiers.

Commission des Finances

Elle se félicite du partenariat, notamment financier, que permet le Contrat de Développement sur du moyen terme ; celui-ci est un facteur supplémentaire de bonne planification des investissements communaux.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

M. GERARD G. : Vous précisez à ce niveau qu'il y aura un financement jusqu'à hauteur de 60 % pour les études par le Conseil Général et 30 % pour les réalisations. Est-ce bien cela ?

Plus après, vous parlez du Port pour quelques centaines de millions de francs. Est-ce qu'il y aura un engagement du futur Conseil Général là-dessus ?

LE MAIRE : Les hommes sont ce qu'ils sont, et les engagements de même. Si un engagement est pris ici, il n'y a aucune raison a priori pour qu'il ne soit pas tenu. Cependant, je ne peux pas en préjuger, naturellement.

M. GERARD G. : L'expérience a montré que, pour le Théâtre de Champ-Fleuri aussi, l'Etat s'était engagé et, au fur et à mesure, s'est désengagé en plafonnant son intervention.

Ici, nous partons sur une base de 30 %. Mais, si le plafond est fixé à 10 000 000 F par exemple, ce sera un marché de dupes.

M. GERARD M. : Ce Contrat de Développement ne se limite pas qu'à la Commune de Saint-Denis. Il est également proposé entre le Département et d'autres communes.

LE MAIRE : Cela peut concerner toutes les communes du Département.

RIGIUM

SECRETARIA

M. GERARD M. : Il y en a qui sont en cours de préparation, et même parfois déjà à la signature.

Il est certain que la grille des subventions qui sera fixée sera la même pour toutes les communes. Mais, il est bien entendu que ce que fait une loi, une autre loi peut le défaire. Cela est bien connu. Cependant, si l'on ne prend pas de risques, on n'avance pas. S'il n'y a pas de subvention, il est toujours possible d'arrêter un investissement, et de ne pas continuer à en faire de nouveaux.

M. GERARD G. : Autre point : lorsque vous évoquez une "étude d'aménagement et de faisabilité d'un complexe économique sur le terrain du CERF", s'agit-il du terrain du CERF qui se situe à la Rivière des Pluies, vers la Bretagne ?

LE MAIRE : Oui, c'est cela.

M. GERARD G. : Mais alors, que devient le CERF ?...

LE MAIRE : Le présent Contrat est établi pour cinq ans ; et, ce n'est pas limitatif -on peut y inscrire tout ce qu'on prévoit-.

On vous signale, par ailleurs : "Un contrat-type chiffré, élaboré par le Conseil Général, constituera le document soumis à signature". Ainsi, on peut y inclure tout ce qui est envisageable et susceptible d'être réalisé ; par la suite, un contrat-type chiffré rentrera en jeu. On va, bien entendu, partir des priorités.

Il est question que le CERF envisage de quitter ce terrain. En quelque sorte donc, nous y prenons une préemption pour que nous en soyons les premiers demandeurs dès que le CERF partira.

En outre, il est aussi question d'un "comité de pilotage Commune / Département composé d'un élu de chaque assemblée". Je vous propose d'y nommer Monsieur PATEL Issop qui est le Vice-Président de la Commission des Affaires Economiques. Cette proposition découle du souci de ne pas nommer à ce comité de pilotage deux personnes rattachées au Conseil Général. Il vaut mieux que leur appartenance respective soit bien distincte.

Y aurait-il d'autres candidats ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

De plus, Monsieur PATEL Issop, Vice-Président de la Commission pour les Affaires Economiques et l'Emploi, est désigné pour siéger au sein du comité de pilotage Commune / Département dans le cadre du Contrat de Développement pour l'Economie et le Tourisme.